

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32;
A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Avril 1879.

Chronique générale.

LA QUESTION BLANQUI.

L'élection probable de Blanqui, le 20 avril prochain, cause une grande émotion dans les régions du pœuvôir.

On sait que les voix réunies des trois candidats radicaux forment un total de 7,000 voix, contre 4,660 obtenues par M. Lavertujon, candidat opportuniste.

Si les voix radicales données aux citoyens Métiadier et Bernard se reportent sur Blanqui au deuxième tour de scrutin, son élection est assurée avec une majorité de plus de 2,000 voix.

Un comité s'est constitué à Bordeaux pour soutenir la candidature Blanqui, et la Révolution française vient d'ouvrir une souscription pour venir en aide à ce comité.

Les journaux opportunistes déclarent à l'unisson que cette élection serait nulle de plano et que la Chambre n'aurait même pas à l'examiner, Blanqui ayant été condamné à des peines afflictives et infamantes emportant privation de ses droits civils et politiques.

La Révolution française, qui ne se préoccupe nullement de la loi écrite, répond aux journaux opportunistes que le peuple souverain choisit qui lui plaît et nomme qui lui convient. « Le peuple souverain n'a point à rechercher si le citoyen qu'il honore de ses suffrages est sous le coup d'une incapacité quelconque, de déchéances plus ou moins méritées, plus ou moins justifiables. Il n'a jamais existé de nullité de plano. »

Et à l'appui de cette thèse radicale, la Révolution française cite l'opinion du président actuel de la Chambre des députés dans la discussion de l'élection de M. Douville-Maillefeu, que M. Raoul Duval soutenait être inéligible. « Quant à la jurisprudence parlementaire, » disait M. Gambetta, « vous le savez, Messieurs, il est arrivé que des hommes qui avaient été frappés par la juridiction du pays pour des crimes et des délits politiques, emportant surtout l'incapacité civile, ont été nommés alors qu'ils étaient sous les verroux, et il a été reconnu que ces hommes étaient parfaitement et régulièrement élus. C'est le cas de notre vénéré collègue Raspail; il y en a d'autres que je pourrais citer. »

La Révolution conclut en disant que la Chambre n'est liée par aucun traité légal et qu'elle est maîtresse absolue de valider qui bon lui semble.

La Marseillaise est encore plus explicite : « Après Blanqui, ce sera Rochefort qui, ne pouvant rentrer par la porte basse de la grâce, rentrera par la grande porte du scrutin. C'est le peuple exerçant son droit souverain sur les lois, et donnant des leçons au pœuvôir public. »

Voilà donc le gouvernement et la Chambre mis en demeure de violer la loi et de capituler devant Blanqui! Pourquoi pas, après tout! Blanqui est parfaitement digne de faire partie d'une Chambre qui compte dans son sein les Bonnet-Duverdiér, les Duportal et les Gant.

L'ambassadeur d'Angleterre a eu avant-hier soir une nouvelle et très-longue entrevue avec M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la crise égyptienne. Hier matin, lord Lyons s'est rendu à l'Elysée auprès du Président de la République.

MM. Binder et Dailligny se désistent de leur candidature dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en faveur de M. Godelle, qui a obtenu le plus de voix au premier tour de scrutin.

M. le comte Henri de Greffulhe, sénateur inamovible, est mort avant-hier soir, à Paris, dans son hôtel de la rue d'Astorg.

Lors des élections du mois d'octobre 1878, M. de Greffulhe était à la tête du comité formé pour soutenir les candidats conservateurs. Il fut peu de temps après élu sénateur inamovible.

Possesseur d'une immense fortune, grand propriétaire dans le département de Seine-et-Marne, M. de Greffulhe occupait dans la société parisienne une place considérable. Il n'était âgé que de 64 ans. Le souvenir de ses bienfaits lui survivra, et la grande charité qui caractérise sa vie honorerà sa mémoire.

La commission générale du budget a achevé l'examen du ministère de l'intérieur. Le débat a porté sur l'amendement de M. Casimir Périer, relatif aux classes des préfets et des sous-préfets et leur élévation d'une classe à l'autre sans changer de résidence.

Après le ministère de l'intérieur, la commission a entendu le rapport de M. Louis Legrand sur l'agriculture et le commerce. Le rapporteur propose sur le budget de l'agriculture une réduction en chiffres ronds de 400,000 fr., notamment 100,000 fr. sur le crédit affecté aux courses, dont le total est de 600,000 fr. D'autre part, un million est demandé pour le reboisement des montagnes.

Nous lisons dans l'Univers :

« On nous assure que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire confidentielle pour leur recommander de faire suivre par des hommes à eux les prédications faites dans les églises de leur département. La circulaire enjoindrait, en outre, de poursuivre immédiatement devant les tribunaux ceux de MM. les curés qui se permettraient des attaques contre la République. »

Cela devait être, et nous l'avions pressenti, en voyant les journaux républicains s'occuper des prédicateurs et leur faire dire un tas de sornettes venimeuses, pour amener contre eux les passions de la foule, ainsi qu'on l'a déjà vu à Tulle.

Nous avons déjà annoncé que le gouvernement avait donné des ordres très-sévères à tous les préfets pour qu'ils puissent faire connaître immédiatement, aux ministres compétents, les noms des fonctionnaires qui apposeraient leurs signatures sur les pétitions contre les projets de loi Jules Ferry.

Nous pouvons vous affirmer que M. Waddington n'était pas partisan de cette mesure

qu'il a combattue à la dernière séance du conseil des ministres, mais qui a été adoptée malgré l'opposition du président du conseil.

Dans plusieurs départements, certains fonctionnaires républicains paraissent beaucoup redouter un réveil de l'opinion conservatrice, réveil déjà manifesté par les tendances qui s'accusent chaque jour davantage.

M. Fournier, notre ambassadeur à Constantinople, ne retournerait plus, dit-on, à son poste que pour y présenter ses lettres de rappel.

Nous apprenons d'une source certaine que le gouvernement a résolu de combattre la proposition Laisant sur la réduction du service militaire, malgré les observations faites par M. Gambetta qui est partisan de cette proposition.

Faisons un peu de statistique comparée; il s'agit, bien entendu, des écoles congréganistes et laïques. La question est à l'ordre du jour, et les congréganistes ont bien le droit d'être défendus, puisqu'ils ont contre eux les vents et les flots démocratiques. Nous ne les défendrons, d'ailleurs, qu'à l'aide de l'arithmétique, les chiffres étant toujours, en pareille matière, le meilleur des arguments.

Demandons-nous, par exemple, combien, sur les deux mille bourses obtenues depuis trente ans, ont été obtenues par les Frères. Il va sans dire, n'est-ce pas? que ce ne sont pas des bourses de faveur, puisqu'elles ont été mises au concours. Eh bien! les Frères ont obtenu

4,547 BOURSES, tandis que les laïques en ont eu 494.

Mais que coûtent les Frères? Ils coûtent environ

900 FRANCS, tandis que les laïques coûtent de 1,600 à 2,000 FRANCS.

Et les sœurs chargées de la direction d'un asile, quel est leur traitement?

La directrice 66 CENTIMES PAR JOUR, et ses aides la somme de 41 CENTIMES!

Ces chiffres sont d'une éloquence telle, qu'ils se suffisent à eux-mêmes; c'est assez de les citer pour faire voir combien sont injustes et mal fondées, au point de vue intellectuel et moral comme sous le rapport budgétaire, les attaques auxquelles l'enseignement congréganiste est actuellement en butte. (Moniteur universel.)

L'Angleterre est très-libre-échangiste, mais pas d'une manière absolue cependant. La Revue britannique racontait l'autre jour que le surintendant des fournitures ministérielles avait failli être cassé aux gages pour s'être permis de faire mettre des serrures de fabrication américaine aux portes des bureaux de la guerre.

Mais en voici bien d'une autre! le Manchester Guardian nous apprend aujourd'hui que le Canada s'étant trouvé envahi par les produits américains, le gouvernement colo-

nial a fait voter une loi élevant les droits sur les produits manufacturés de laine, de soie et de coton. Les droits établis se sont trouvés du coup augmentés de 11 0/0.

Que pensent nos libre-échangistes de cette manière de protéger le travail national?

En France, on se passionne pour des utopies, dont on est dupe. Les Anglais, plus positifs, ont des principes économiques toujours appropriés à leurs intérêts.

ON NE PRÊTE QU'ÀUX RICHES.

Nous avons peine à croire à la nouvelle suivante que publie le Figaro :

« On assure que M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, vient d'affecter, à titre d'avance, une somme de 25,000 fr. à la publication des œuvres posthumes de M. Thiers, publication qui se poursuit, on le sait, par les soins de M<sup>me</sup> Thiers et sous la direction de M. Calmon. »

Comment! l'énorme fortune que possèdent M<sup>me</sup> Thiers et sa sœur M<sup>me</sup> Dosne ne leur permettait pas de faire l'avance des frais d'impression d'un ouvrage auquel se rattachent pour elles tant d'intérêt et tant de souvenirs!

Il faut que ce soit l'Etat qui vienne en aide à ces infortunés millionnaires!

Combien de littérateurs faméliques et méconnus arriveraient peut-être à la renommée si, au début de leur carrière, une bourse charitable s'ouvrait à propos pour leur faciliter la publication de leur premier ouvrage!

Mais ils ont le tort d'être pauvres, et l'on ne prête qu'aux riches!

A propos de la nomination de M. Albert Grévy, comme gouverneur général civil de l'Algérie, le Moniteur de l'Armée rappelle, quels ont été, depuis la conquête, les gouverneurs de notre colonie :

Comme commandants en chef.

Maréchal de Bourmont, 25 juillet 1830.
Maréchal Clausel, 8 septembre 1830.
Lieutenant général Berthésène, 26 février 1831.
Lieutenant général Voirol, 7 janvier 1832.

Comme gouverneurs généraux.

Lieutenant général Drouet d'Elon, 27 juillet 1834.
Maréchal Clausel, 8 juillet 1835.
Lieutenant général Damrémont, 12 février 1837.
Le maréchal comte Vallée, gouverneur de 1837 à 1840.
Lieutenant général Bugeaud, 22 février 1841.
Lieutenant général de Lamoricière, 24 août 1845.
Le lieutenant général Bèdeau, 20 juillet 1847.
Le général duc d'Aumale, 11 septembre 1847.
Général de division Cavaignac, 25 février 1848.
Général de division Changarnier, 20 avril 1848.
Général de division Marey Monge, 20 juin 1848.
Général de division Charron, 9 septembre 1848.
Général de division Hautpoul, 1851.
Général de division Randon, 1852.

En 1859, M. le général de division Guès-Villiers prit le titre de commandant supérieur des forces de terre et de mer en Algérie. En 1860, le général de Martimprey lui succéda dans les mêmes fonctions et commandements.

Le maréchal Pélissier, gouverneur général en 1861.

Le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur général en 1863 jusqu'au moment de la guerre, avec le titre de gouverneur général civil.

M. Henri Didier, nommé le 24 octobre 1870.

M. le vice-amiral de Gueydon, nommé le 29 mars 1871.

C'est le 19 juin 1873 que le général Chanzy, alors commandant le 7<sup>e</sup> corps d'armée et membre de l'Assemblée nationale, fut chargé à titre de



mission temporaire des fonctions de gouverneur général civil de l'Algérie, en remplacement du vice-amiral de Gueydon. Il fut investi également du commandement des forces de terre et de mer.

### TROIS MOIS DE LÉGISLATURE.

Après une session « aussi laborieuse que bien remplie », nos représentants ont éprouvé le besoin de prendre quelques jours de repos. Ils ont regagné leurs provinces avec le « cœur léger » que donne la satisfaction du devoir accompli et la certitude de recueillir dans leurs collèges électoraux les témoignages de flatteuse approbation qu'ils croient avoir mérités. Il n'est pas, assurément, un seul député qui n'ait conscience d'avoir accompli d'une manière irréprochable le mandat qui lui a été confié et d'avoir tout sacrifié, tout, même l'intérêt politique, aux seuls, aux véritables intérêts du pays. Aussi, seraient-ils singulièrement surpris, si une voix importune, la nôtre, par exemple, venait troubler cette quiétude, en leur disant qu'en somme, le bilan de cette session de trois mois se résume en six faits, d'une grande importance politique, mais sans intérêt appréciable pour le bonheur du pays.

C'est d'abord l'interpellation du 20 janvier, dont le cabinet Dufaure sortit victorieux, mais en obligeant le maréchal de Mac-Mahon à donner sa démission.

C'est ensuite l'élection de M. Jules Grévy à la Présidence de la République, et celle de M. Gambetta à la présidence de la Chambre des députés.

C'est la discussion du rapport de M. Brisson, qui reste sans conclusion, puisque le Parlement a reculé devant la mise en accusation des ministres du 16 Mai, la seule résolution rationnelle qui dût être proposée.

C'est le vote de la loi d'amnistie partielle, qui a plus excité que calmé les passions mauvaises, auxquelles on a vainement sacrifié les principes tutélaires du droit.

Enfin, c'est la question du retour à Paris, si brusquement posée par la Chambre, au risque d'un conflit avec le Sénat.

Nous ne nous attacherons pas à démontrer de nouveau ce qu'il y a eu de faiblesse et d'indécision dans l'examen de ces diverses questions, qui n'auraient dû être soulevées qu'à la condition d'être traitées à fond et définitivement résolues; nous nous bornons à demander quel sera l'avantage, au double point de vue moral et matériel, que le pays en retirera? Les partis ont bien pu trouver à ces détails passionnés, à ces agitations tumultueuses, un succès de popularité qui les a servis momentanément en les mettant en relief; mais le commerce, mais l'industrie dont le malaise va croissant; mais la grande majorité des travailleurs, dont il serait puéril de nier les souffrances, puisque la Chambre est saisie d'un projet de loi, qu'elle a délaissé, ayant pour but de venir à leur aide; mais la France, en un mot, qui doit compter pour le moins autant que la République, quels sont les résultats profitables qu'elle a obtenus?

S'est-on sérieusement occupé du régime économique? A-t-on traité avec l'attention qu'elle mérite la question des chemins de fer? Où en est l'étude des nouveaux traités de commerce, celle de la révision des tarifs, celle de la marine marchande? N'était-il pas plus urgent de résoudre ces questions, que de consacrer de longues et nombreuses séances de commission au projet de M. J. Ferry contre la liberté de l'enseignement, à celui qui a pour objet d'exclure le clergé des commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance, à celle toute factice du retour à Paris?

Il nous paraît donc que, si les membres du Parlement veulent se renseigner exactement sur l'état de l'opinion publique, s'ils veulent savoir jusqu'à quel point ils ont accompli une œuvre utile, féconde, profitable, ils n'ont qu'à interroger leurs électeurs.

Qu'ils aillent dans la ferme, dans l'atelier, partout où le travail a besoin, pour être productif, de calme et de sécurité; qu'ils demandent si l'ère d'apaisement et de prospérité est enfin ouverte, et ils sauront à quoi s'en tenir. Peut-être, à leur retour, comprendront-ils qu'il est grand temps pour eux de s'occuper exclusivement des grands intérêts qui sont en souffrance, de donner tous leurs soins aux questions d'affaires, dont le pays se préoccupe avec une vive et bien légitime impatience.

Qu'ils n'oublient pas, eux qui n'ont rien

fait après avoir tout promis, que le dégoût suivra la déception.

### UNE NOUVELLE QUESTION D'ORIENT.

Le khédive vient de faire un coup d'Etat, et de détruire par un décret l'arrangement intervenu au commencement de mars sous la pression de la France et de l'Angleterre.

Après la note collective remise à Ismaïl par les représentants de ces deux puissances, MM. Rivers-Wilson et de Blignières avaient été maintenus comme ministres des finances et des travaux publics avec droit de veto absolu. A cette condition, la nomination de Tevfick, fils du khédive, comme président du conseil, était acceptée par les deux puissances.

Les deux ministres français et anglais avaient ainsi un pouvoir suffisant pour contrebalancer l'influence de l'élément égyptien, et s'opposer à toutes mesures contraires aux intérêts des créanciers de l'Egypte.

Aujourd'hui, le khédive, par un coup d'autorité, vient d'anéantir toute cette organisation. Il a destitué les deux ministres européens, et remplacé son propre fils par Chérif-Pacha qui prend tout à la fois la présidence du conseil et les deux portefeuilles de l'intérieur et des affaires étrangères.

La cause ou le prétexte de ce conflit est étrange.

Après un examen attentif des ressources financières de l'Egypte, MM. Rivers-Wilson et de Blignières avaient proposé une réduction des intérêts de la dette de 7 p. 0/0 à 5 p. 0/0. Cette mesure qu'eussent acceptée tous les créanciers, assurés désormais d'un paiement régulier, valait beaucoup mieux que l'état de choses actuel qui conduit l'Egypte à la banqueroute comme la Turquie.

Non-seulement le khédive se refuse à réduire d'un sou les intérêts de la dette, mais il promet, si on lui laisse reprendre la direction suprême des affaires, de tout payer régulièrement.

On ne croit guère à ces scrupules subit d'un débiteur qui n'en a pas montré beaucoup jusqu'ici; et l'on croit moins encore à ces belles promesses pour l'avenir. La manière d'administrer l'Egypte depuis dix ans n'inspire aucune confiance dans ses plans financiers; et les porteurs de titres préfèrent de beaucoup l'administration de MM. de Blignières et Rivers-Wilson à celle d'Ismaïl, qui se moque des représentants des puissances, des jugements des tribunaux et plus encore de ses créanciers. Ceux-ci risquent fort d'être traités comme M. Dimanche.

Nous ne savons ce que feront la France et l'Angleterre en face de ce coup de tête du khédive qui viole ouvertement tous ses engagements. L'Angleterre, quoique occupée en Afghanistan et au Cap, est assez forte pour imposer à l'Egypte le respect des conventions internationales et pour sauvegarder ses intérêts. L'envoi de quelques vaisseaux devant Alexandrie et la menace d'un débarquement de troupes ou d'une saisie de territoire auraient vite raison des fantaisies gouvernementales du khédive. Il est à croire que des mesures seront prises promptement, car le conseil des ministres a été convoqué aussitôt à Londres, en séance extraordinaire, pour délibérer sur cet incident.

L'affaire mérite d'être rapidement réglée. Elle n'est pas grave en elle-même, car le khédive cédera évidemment devant une menace sérieuse, mais elle révèle en Egypte un état de choses inquiétant pour l'avenir et auquel il importe d'appliquer un remède énergique et prompt.

L'Assemblée nationale, envisageant ce nouvel incident, fait les réflexions suivantes :

« La crise ministérielle qui vient d'éclater en Egypte est probablement le prologue d'une crise gouvernementale qui pourrait bien aller beaucoup plus loin que ne le suppose en ce moment le vice-roi.

« L'Angleterre n'a peut-être pas un très-grand désir de faire ouvertement de l'Egypte une province anglaise; mais elle aspire depuis longtemps à rendre le khédive vice-roi feudataire de l'empire britannique plutôt que vice-roi de l'empire turc.

« La question financière est déjà depuis longtemps pour l'Angleterre le moyen d'arriver à ses fins.

« Le khédive ne manque certainement pas d'habileté; mais il se trouve en face

d'un adversaire encore plus habile que lui, qui ne renoncera pas facilement à l'exécution des plans formés sur l'Egypte, et qui saura se servir, pour atteindre son but, de tous les prétextes ou de tous les motifs qui lui seront fournis par le vice-roi.

« Il est assez probable que nous apprendrons bientôt que de graves événements se sont accomplis en Egypte, à moins que le khédive ne reconnaisse la faute qu'il vient de commettre et qu'il se résigne à donner une entière satisfaction, la satisfaction la plus complète dépendant de lui aux créanciers de France et d'Angleterre.

« Pour faire accepter le parti qu'il a pris contre les représentants de la France et de l'Angleterre, le khédive a fait d'assez belles promesses dont nous ne contestons pas la sincérité, mais dont la réalisation nous paraît assez difficile avec les errements habituels du gouvernement égyptien.

« Le khédive a fait tout d'abord déclarer que les revenus de l'Egypte pouvaient suffire au paiement de la dette du pays.

« Il promet de garantir 6 0/0 à la dette unifiée et de consacrer 4 0/0 à l'amortissement de la dette jusqu'en 1886, la réduisant ainsi à 39 millions de livres sterling.

« La dette privilégiée resterait intacte, 55 0/0 et la dette flottante seraient payés en espèces de 45 0/0 en titres négociables, rapportant 5 0/0 garantis par les terrains libres appartenant à l'Etat.

« Le khédive promettrait aussi de respecter et de faire exécuter les jugements des tribunaux.

« Il accepte, d'ailleurs, le contrôle de l'Europe sur les finances égyptiennes.

« Mais il faut s'attendre que l'Angleterre et la France ne se contenteront pas de ces promesses et que leur action commune aura pour but et pour résultat peut-être de protéger les intérêts européens engagés dans les finances de l'Egypte.

« Les créanciers du gouvernement égyptien sont très-nombreux en France et en Angleterre, et il est à croire que ces créanciers ne seront pas abandonnés par leur gouvernement.

« Il paraît que MM. de Blignières et Wilson avaient refusé de donner leur démission sans y être autorisés par leurs gouvernements; mais le khédive a persisté dans sa résolution de ne plus les admettre dans ses conseils.

« La démission demandée tout d'abord se serait transformée en destitution.

« Il n'est guère probable que cette destitution paraisse acceptable en France comme en Angleterre, et l'on ne sait pas encore comment seront accueillies par le vice-roi les représentations qui lui seront faites à ce sujet. »

### Etranger.

#### NOUVELLE DÉFAITE DES ANGLAIS.

Une dépêche du Cap annonce un nouvel échec pour les Anglais. Un convoi de vivres et de munitions, escorté par une centaine d'hommes, a été enlevé par les Zoulous. Quarante soldats environ ont échappé au massacre, les autres ont disparu. Quant aux voitures et aux provisions, elles sont toutes restées aux mains des Zoulous.

Ce qui donne une certaine gravité à cet échec, c'est que le colonel Pearson, qui occupe Ekowe, est bloqué par l'ennemi et que les vivres doivent lui manquer. Le convoi était destiné à le ravitailler, et ce convoi est perdu.

Lord Chelmsford, gouverneur du Cap, s'est mis lui-même à la tête d'une autre colonne pour aller débloquer Ekowe. Il est en marche à cette heure, mais le temps presse. On comprend les anxiétés qui règnent en Angleterre sur ces événements, car il s'agit de savoir si lord Chelmsford pourra percer les lignes des Zoulous et s'il arrivera à temps pour secourir la malheureuse garnison d'Ekowe.

ITALIE. — On se préoccupe en Italie du voyage de Garibaldi à Rome, d'autant qu'on n'en devine pas au juste le raison.

Le vieux général est gravement malade; il a dû être transporté couché sur un matelas. En général, on ne voyage pas dans un état pareil.

Quoiqu'il en soit, il reste un personnage important : le roi Humbert est allé lui faire une visite, et l'entrevue a duré près d'une heure. Dans les circonstances présentes, en effet, Garibaldi n'est-il pas un peu plus roi en Italie que Humbert de Savoie lui-même? Puis, ne peut-on pas supposer que le jeune souverain, inquiet de la situation, a voulu

conférer avec le condottiere qui s'est servi de la monarchie plus qu'il ne l'a servie, et qui, à la tête du parti républicain, pourrait bien lui porter un coup funeste?

Victor-Emmanuel a laissé à son héritier une situation assez difficile, et embarrassée par ses transactions inavouables. Garibaldi est une puissance qui a traité jadis avec le père, d'égal à égal, et qui n'entend peut-être pas s'incliner devant le fils.

RUSSIE. — On annonce de Saint-Petersbourg que l'auteur de la tentative d'assassinat sur le général Drentelen a été arrêté.

Dans sa fuite à cheval, il a perdu un portefeuille contenant des papiers qui ont sans doute servi à mettre la police sur sa trace.

Il appartient à la petite noblesse polonaise et se nomme Barkevitch. Jusqu'ici il s'est obstinément refusé à faire connaître aucun de ses complices.

— Les journaux russes annoncent que ces jours derniers les personnages dont les noms suivent ont reçu des lettres anonymes de menaces qu'on suppose émaner du comité révolutionnaire : le ministre de la justice Nebokof; le lieutenant-général Adlerberg, ministre de la maison impériale; le comte P.-G. Schouwalof; le comte Bobrinsky; le maréchal de la noblesse de Saint-Petersbourg; le secrétaire d'Etat Delyanof; le comte Ignatiev, major général à la suite de l'empereur; le lieutenant-général Gobyonskyf; le comte Pahlen; le comte Levachof; le comte Nesselrode, etc.

Si ces faits sont vrais, tous les hauts personnages du gouvernement russe sont menacés d'assassinat, et non plus seulement les chefs de la police.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Un nouvel orage a passé hier sur Saumur. Vers midi, les roulements du tonnerre se sont fait entendre à plusieurs reprises. Depuis ce moment, le temps est à la pluie, cette nuit elle a tombé à torrents depuis 2 heures jusqu'à 5 heures du matin.

Le baromètre remonte, mais lentement.

Hier soir, suivant l'usage traditionnel, les principaux magasins de notre ville, brillamment illuminés, se faisaient remarquer par leurs magnifiques étalages. De nombreux promeneurs admiraient ces splendides expositions.

#### CRUE DE LA LOIRE.

Les journaux de Tours publient l'avis suivant :

Une crue se manifeste sur la Loire.

On présume que le maximum sera de 3<sup>m</sup> 50 à Orléans et qu'il aura lieu le 12, vers midi.

On pense que la crue atteindra dans le département d'Indre-et-Loire les hauteurs indiquées ci-après :

A Amboise, 4<sup>m</sup> 60, le 13, vers 6 heures du matin.

A Tours, 4<sup>m</sup>, le 13, vers midi.

A Langeais, 4<sup>m</sup> 20, le 13, vers six heures du soir.

#### INTERDICTION DE LA PÊCHE.

La pêche de l'écrevisse et de tous les poissons autres que le saumon, la truite, l'omble chevalier, est interdite du 15 avril au 15 juin inclusivement.

Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter, de colporter, d'exporter, et d'importer les diverses espèces de poissons pendant le temps où la pêche en est interdite.

Cette disposition n'est pas applicable aux poissons provenant des étangs ou réservoirs.

#### CAVALCADE DE DOUÉ-LA-FONTAINE.

Nous rappelons qu'il y aura à Doué-la-Fontaine, le dimanche 20 avril, une grande cavalcade au profit des pauvres.

L'administration des chemins de fer de l'Etat accorde une réduction de 50 0/0 sur les parcours de Montreuil et Saumur à Angers et ligne.

Le soir, deux trains spéciaux partiront de Doué, se dirigeant sur Saumur et Angers. Voir les affiches dans les différents gares.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Nous apprenons avec plaisir que le jeune P. Lourdel, élève du Petit-Séminaire Mongazon et de M. l'abbé Pasquier, vient de subir avec succès les épreuves du baccalauréat ès-lettres. »



M. Lourdel père, receveur de l'enregistrement à Thouarcé, est un très-ardent républicain; mais il montre assez, en faisant élever ses enfants dans un établissement religieux, qu'il doit être partisan de la liberté de l'enseignement; aussi nous empressons-nous de lui envoyer la Pétition qui se signe dans nos bureaux, persuadé que non-seulement il y apposera sa signature, mais encore qu'il engagera ses amis à l'imiter.

L'élection de Tours n'est pas encore tirée au clair. La commission de recensement des votes s'est réunie de nouveau hier, à une heure après midi; à 4 heures, nous dit le Journal d'Indre-et-Loire, la délibération n'était pas encore terminée.

D'après l'Indépendant, il manquera à M. Rivière 35 ou 40 voix pour être élu.

Tours. — Mardi, un grave accident est arrivé à M. le capitaine d'Origny, du 2<sup>e</sup> chasseurs. En tournant la rue de la Chevalerie, près des nouveaux jardins, ce sympathique officier fut, par suite d'un écart de son cheval, précipité sur le pavé. La tête porta sur le rebord du trottoir, et il en résulta une large blessure où le sang s'échappait en abondance. Relevé par des ouvriers, M. d'Origny fut transporté chez M. X., demeurant au n° 43 de la rue du Boisdenier. Son état, quoique très-grave, n'aura pas, on l'espère du moins, de suites fâcheuses.

(Indépendant.)

La Ferté-Bernard. — Le nommé Louis Patault, charpentier, a été écrasé par le train passant à la Ferté-Bernard, à 10 heures 1/4 du soir, non loin du passage à niveau n° 74.

On suppose qu'il a été renversé au moment où il traversait la voie et a été surpris par le train.

On écrit de Sillé-le-Guillaume au Journal du Maine.

M<sup>lle</sup> Lambert, mère de trois enfants en bas âge, était sortie de chez elle pour faire une course dans les environs.

L'aîné des enfants, âgé de trois ans, s'étant approché de la cheminée, tomba dans le foyer, et lorsque la mère arriva, elle ne trouva que le cadavre de son enfant à demi-carbonisé et horriblement mutilé.

La Loterie de Saint-Joseph sera tirée le jeudi 17 avril, à 1 heure, à l'établissement des Orphelines.

Les personnes qui voudraient donner des lots sont priées de les envoyer rue Haute-Saint-Pierre. L'exposition des lots aura lieu jusqu'au jour du tirage.

Le tirage de la Loterie de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu le mardi de Pâques 18 avril, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Les personnes qui voudraient bien offrir des lots sont priées de les faire remettre sans retard chez le concierge de la Société.

### Faits divers.

Moyen de neutraliser les gelées printanières sur les arbres fruitiers.

M. Rivière-Verninas, propriétaire à Oudenbosch (Hollande), conserve ses espaliers des gelées printanières en plaçant, au pied, une auge ou gouttière en bois, large de 0<sup>m</sup> 25, profonde de 0<sup>m</sup> 20, remplie d'eau. Elle est goudronnée ou sulfatée, portée par trois pieds enfoncés en terre.

Il ne faut pas oublier, le matin, de visiter l'eau de la gouttière, d'enlever la couche de glace et d'y remettre de l'eau.

M. Rivière récolte des pêches en quantité, tandis que les espaliers voisins, abrités avec des claies en genêt, voient les fleurs couler ou tomber au moment de la gelée.

Mendicité, nouveau procédé. — On écrit du Havre, 7 avril :

On vient d'arrêter près de Criquelot un singulier voleur. Il se servait d'un loup pour forcer à l'aubaine et rôder dans les campagnes avec sa bête musclée et toujours affamée. Dans plusieurs fermes, il a menacé les habitants de les faire manger s'ils ne lui donnaient de l'argent.

Cet homme, qui se nomme Le Faure, est âgé de trente ans et est doté d'une force herculéenne.

Une forte épidémie de morve sévit depuis assez longtemps, dit le Courrier de Lyon, dans les écuries

de la Part-Dieu. Les chevaux des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> régiments de cuirassiers qui y sont installés avec ceux des 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> hussards, sont particulièrement atteints par cette terrible épidémie qui a causé déjà des pertes considérables. En effet, on n'estime pas à moins de 400,000 fr. la valeur des chevaux malades qui ont été abattus.

Les mesures prises jusqu'à ce jour pour combattre l'épidémie n'ayant pas amené de résultats favorables, M. le général Farre, afin d'éviter de plus grands désastres, a pris la détermination d'avancer cette année les époques de campement, et il vient de donner l'ordre à la brigade de cuirassiers de se rendre au camp de la Valbonne.

Une exposition originale !

Un groupe de personnages, s'intéressant vivement à l'Exposition des sciences appliquées à l'industrie, qui doit avoir lieu cette année au Palais des Champs-Élysées, de juillet à novembre, a eu l'idée d'introduire dans son programme une exposition d'un genre tout nouveau et qui, fort apprécié des Américains et des Anglo-Saxons, aura certainement en France un cachet de véritable originalité. Il s'agit d'une exposition d'enfants. Les promoteurs de cette excentricité ont présenté à l'administration de l'Exposition un programme complet et fort curieux.

L'exposition serait divisée en trois groupes : enfants d'un an, de deux ans et de trois ans. Ces charmants et intéressants produits, en somme beaucoup plus dignes d'études que les animaux gras, seraient présentés par leur mère et leur nourrice. Des diplômes seraient naturellement distribués. L'exposition serait divisée en trois séances, une séance par groupe.

Cette idée compte beaucoup de partisans convaincus et qui pensent que son application pourrait donner lieu à des renseignements fort utiles au point de vue de l'hygiène de l'enfance, à laquelle s'intéressent tant de sociétés.

La direction de l'Exposition des sciences appliquées à l'industrie a promis d'étudier la question et d'en saisir la commission supérieure.

On écrit de Maubeuge à la Science médicale.

Un cas pathologique extrêmement curieux vient de se produire, probablement à la suite d'une tentative criminelle, à la ferme de Pentécôte, sur la frontière belge.

M<sup>lle</sup> Félicie Maxy était sur le point de se marier. Elle reçut une lettre d'un ancien prétendant, qui la suppliait de revenir sur sa décision et qui sollicitait instamment une réponse, en joignant un timbre-poste.

La réponse faite, la jeune fiancée colla le timbre; mais à peine l'eut-elle tiré de la bouche, qu'elle sentit sur la langue une douleur insupportable. La membrane muqueuse s'enflamma d'une façon inquiétante, les muscles hyoglosses se détendirent, la cloison fibre-cartilagineuse devant le siège d'un bubon, le frein se rompit, les papilles coniques se dilatèrent, enfin la langue sortit de la cavité buccale et descendit en s'allongeant jusqu'à trente-cinq centimètres et demi.

La patiente est à toute extrémité. Plusieurs célébrités médicales sont autour d'elle.

L'auteur de la lettre, Alfred Gamin, fermier à Pichon (Nord), a été arrêté. Il soutient n'avoir mis sur la colle du timbre-poste aucune substance nuisible ou autre, et en avoir seulement mouillé un coin avec sa salive. On remarquait chez lui une salivation fréquente, on l'analysa : on n'y découvrit aucun virus rabique. L'affaire en est là.

### BOURSE DE PARIS

DU 10 AVRIL 1879.

Rente 3 0/0	78 90
Rente 4 1/2	109 05
Rente 5 0/0	114 70
Rente 3 0/0 amortissable	81 50

### LE PHARE

LE BON TOUTIC. LE BEAU L'AGRÉABLE

Autrefois La Prime

REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts.

Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS : Phare littéraire seulement, 6 fr. par an. — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an; — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an.

Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUTEAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

### COMPAGNIE NATIONALE

#### DES CANAUX AGRICOLES

Le Conseil d'administration à l'honneur de présenter MM. les porteurs d'obligations que le coupon d'intérêt n° 3, échéant le 1<sup>er</sup> mai 1879, sera payé à partir dudit jour :

A PARIS, chez M. Henri DE LAMONTA, banquier, 59, rue Taillout;

Dans les départements, chez les banquiers correspondants de M. Henri de Lamonta;

A BRUXELLES, chez MM. Lhoest et C<sup>ie</sup>, 26, rue de la Madeleine.

Le montant des coupons est ainsi fixé :

Obligations au porteur, brut	7,50
— impôt déduit	7
Obligations nominatives, brut	7,50
— impôt déduit	7,275

### OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

La liste complète des 102,692 Obligations du CRÉDIT FONCIER, sorties au tirage du 22 mars, sera publiée dans le prochain numéro de l'Éclairer Financier, qui paraît tous les samedis.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER publiera en outre la liste des obligations sorties aux tirages antérieurs, parmi lesquels figurent des lots très-importants qui n'ont pas été réclamés, même depuis l'année 1862.

Abonnement (2 FR. PAR AN). Adresser les demandes, 45, rue Vivienne, à Paris.

Il est dès à présent facile de supputer les bénéfices qui résulteront de l'exploitation des deux câbles neufs de la Compagnie française du Télégraphe de Paris à New-York.

Constations d'abord que les recettes des Compagnies anglaises, qui n'étaient en 1867 que de 8,206,300 francs, ont toujours été en augmentant.

Voici le résultat des quatre dernières années :

En 1875	fr. 14,044,750
— 1876	— 15,345,300
— 1877	— 15,783,425
— 1878	— 17,892,250

La progression se maintient en 1879, dont les premiers mois accusent des recettes supérieures à celles de la période correspondante de l'exercice précédent.

Il y a dix ans, lorsque la Compagnie anglaise fit alliance avec la Compagnie française, qu'elle finit d'ailleurs par absorber, elle lui reconnut 48 % du trafic total. Nous serions fondé à établir sur cette donnée les évaluations du trafic de la nouvelle Compagnie française, ayant deux câbles neufs qui résument les derniers progrès de la science.

Mais admettons seulement 40 % des recettes totales.

En prélevant 40 % sur le trafic de l'année 1878, on arrive au chiffre de fr. 7,157,000

DÉDUISANT :

1 <sup>o</sup> Frais d'exploitation	fr. 1,150,000	
2 <sup>o</sup> Réserve pour renouvellement des câbles	1,000,000	2,950,000
3 <sup>o</sup> Pour intérêt et amortissement en 20 ans du capital-obligat.	800,000	

Il reste bénéfice net fr. 4,207,000

Pour les 84,000 actions qui représentent le capital social, c'est un revenu qui ressort à plus de 10 %.

La progression constante du trafic augmentera dans une proportion équivalente le revenu des actions.

Comme on le voit, l'entreprise de la Compagnie française du Télégraphe de Paris à New-York n'est pas seulement une œuvre nationale et patriotique au premier chef, c'est aussi une excellente affaire.

### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 46,000 Actions

DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU

TELEGRAPHE DE PARIS A NEW-YORK

Société anonyme au capital de 42 millions de francs divisé en 84,000 actions de 500 francs chacune.

Constituée définitivement le 27 mars 1879

Statuts chez M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Paris

Siège social à Paris

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président, M. POUYER-QUERTIER, G. O. \*, ancien ministre des finances, sénateur.

MM. le Vice-Amiral BOSSE, G. O. \*

R. J. DE BRUGIERE, négociant de New-York.

Le général Z. C. DEAS, de New-York.

LECLERCQ Charles, propriétaire.

DE CIRCOURT \*, ancien conseiller d'État.

REMY de COURCELLES, courtier de commerce.

Comte d'HEPPEL, ancien sénateur.

DE LAMBERTY, Maître de forges.

Comte VALON, ancien député.

Un groupe représenté par la Société Financière de Paris, et faisant partie des souscripteurs des 84,000 actions, met ces 46,000 titres à la disposition du public au prix de 512 fr. 50 c.

50 fr. en souscrivant;

87 fr. 50 à la répartition;

125 fr. le 1<sup>er</sup> juillet 1879;

125 fr. le 1<sup>er</sup> octobre 1879;

125 fr. le 1<sup>er</sup> janvier 1880.

Les souscripteurs auront, à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements ultérieurs : ceux qui useront de cette faculté recevront un titre définitif au porteur.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

### La Souscription sera ouverte

Le Mardi 15 Avril 1879

A PARIS, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire;

à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra;

à la SOCIÉTÉ DE L'UNION GÉNÉRALE, 9, rue d'Antin et boulevard Saint-Germain, 209;

et aux succursales de l'UNION GÉNÉRALE :

A LYON, 16, rue de Lyon.

A SAINT-ÉTIENNE, 6, pl. de l'Hôtel-de-Ville.

A MARSEILLE, 18, rue Montgrand.

Et à LILLE, 17, rue de Puebla.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Accompagner les lettres du montant du 1<sup>er</sup> versement.

### M. VERNERY

OPTICIEN A NANTES

Appel aux vues faibles. — Conservation de la vue.

Garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes à verres achromatiques à un seul foyer. Ces nouveaux verres donnent à la vue une netteté parfaite; ils remédient aux maux innombrables causés par l'emploi des verres défectueux et de mauvaise qualité. Les verres achromatiques ont sur tous les autres verres cet avantage immense de permettre aux personnes l'emploi de numéros plus faibles que ceux dont elles ont dû se servir précédemment. Les verres achromatiques évitent toute fatigue et conservent infailliblement la vue.

NOTA. — M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe : Montures, pince-nez et lunettes or, écaille et argent, jumelles, fongue-vues et baromètres.

Visible de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Hôtel de Londres, Saumur, 15 jours seulement.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui le demandent.

### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, atteintes, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, aigreur, névroses, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Révalescière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn.

— N° 73,632 : 25, rue des Bonshommes, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Révalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Révalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Révalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière. — Le Mans, LÉVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & C<sup>ie</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GOBET, propriétaire-gérant.



# MAISON BOUTIN

Médaille d'Or 1877



33, Rue Saint-Nicolas, à SAUMUR

Médaille d'Or 1877

# BOURGUIGNON



Successeur

MAISON A VERSAILLES, 9, RUE HOCHE

Ayant obtenu une **MÉDAILLE D'OR** pour l'excellente confection de ses produits et les soins apportés à leur fabrication

**FOURNISSEUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de joindre à la fabrication des **GANTS MILITAIRES** celle des **GANTS CIVILS**, pour Hommes, Dames et Enfants; l'on trouvera dans sa Maison un assortiment des plus complets comme genres et comme nuances. La Maison se charge également des **GANTS SUR MESURE**.

Grand assortiment de **CRAVATES** pour Hommes, des modèles les plus nouveaux, à des prix modérés.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour **HOMMES, JEUNES GENS** et **ENFANTS**

**SAISON D'ÉTÉ 1879**

# A LA BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR

## GRANDE MISE EN VENTE DE NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Par suite de l'extension toujours croissante de ses affaires, la **MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE** vient de créer deux nouveaux magasins au premier, l'un affecté au rayon de **vêtements noirs** et l'autre aux rayons de **costumes enfants et jeunes gens**. Cette maison se recommande par le **choix** et le **grand assortiment** de ses vêtements, qui sont **irréprochables** sous le rapport de l'**élégance**, de la **solidité** et surtout du **bon marché**.

### VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Etude de M<sup>e</sup> TAHER, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

#### A VENDRE TROIS BELLES MÉTAIRIES SE JOIGNANT

Situées cantons de Vihiers et d'Argenton-Château,

D'une contenance totale de 190 hectares et d'un revenu net d'impôts de 10,815 francs 50 centimes, constaté par baux authentiques.

Pour traiter, s'adresser audit notaire. (179)

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin.

#### A VENDRE A L'AMIABLE,

#### L'HOTEL DU LION-D'OR

Sis au bourg de Saint-Mathurin, exploité par M<sup>me</sup> veuve Robin,

Comprenant sept caves, cuisine, trois salles à manger, deux chambres derrière, sept chambres à coucher au premier, grenier sur le tout; plus, diverses portions de bâtiments occupés par le sieur Maugin et le Cercle de l'Union; dans la cour, quatre remises et trois écuries, lieux d'aisances, jardin et cour; le tout d'une superficie de 16 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>me</sup> veuve ROBIN ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin. (190)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE A L'AMIABLE,

#### LE PRÉ DU BUTEAU

Situé commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Contenant environ 50 hectares.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

#### A CÉDER FONDS DE SERRURERIE

Rue Saint-Nicolas, 48,

S'y adresser, à M. DROUCHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

#### A LOUER GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

#### A VENDRE VINS VIEUX ET NOUVEAUX

Rouges et blancs,

Provenant de la Tour-de-Meuve.

S'adresser à M. MORHAU-BARRIER, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (94)

#### A LOUER

#### GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

#### MAISON DE CONFIANCE

#### FILS FER GALVANISÉS

Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (70)

#### UNION GÉNÉRALE DE CRÉDIT

18, rue Grange-Batelière, à Paris.

L'assemblée générale du 2 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1878; fixés à soixante-quinze francs, par action de cinq cents francs, le coupon de dividende du premier juillet et décidé qu'une somme de 91,581 francs serait mise à une réserve extraordinaire, en sus de la réserve légale. (197)

#### OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1.000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. — Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants. (168)

#### GUÉRISON du BÉGALEMENT en 20 jours.

Ecrire à M. GUÉRIN PASCAL, à Ecommoy (Sarthe). (184)

#### Le Propagateur des Assurances

Agriculture, Industrie, Finance, Cours d'Actions d'Assurances,

PARAISANT DEUX FOIS PAR MOIS.

Provisoirement 12, rue Duphot, Paris.

Prix de l'abonnement, 3 fr. 50 par an.

Ce journal, le meilleur marché de ceux traitant la même matière, est indispensable aux agents d'assurances, aux actionnaires de compagnies, aux officiers ministériels et au public assuré.

La direction se charge de l'achat et de la vente des actions de Compagnies d'assurances.

On désire acheter des actions Abeille (vie, incend., grêle), Sécurité et Confiance (accid.), Nord, Midi, Patrie, Union générale du Nord (incend.), Caisse générale des Familles, Confiance et Soleil (vie). (131)

#### Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la **Neptumide Rouillé** (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (133)

#### VICHY

#### Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

**GUÉRISON rapide & sûre**  
PAR LE  
**Sirap Benzoïque**  
de Ch. SERRÉS  
Pharmacien  
31, rue d'Amsterdam  
PARIS  
Se trouve aussi dans toutes les bonnes pharmacies.  
Prix: 3<sup>e</sup> le flacon.

#### PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se diriger vers les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 tim: 1.50. Se défier des contrefaçons.

Saumur, imprimerie P. GODET.